

Réunion du : 9 février 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 21

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS.

1 – FOOT A 11

1.1. Coupes Départementales.

➤ Brassage coupe U18

- FC Nevers-Banlay 1 / E. Alligny-St Amand/Clamecy/Donzy 1

En raison de la qualification de l'équipe du FC Nevers-Banlay à la Finale Régionale Futsal ce dimanche 12 février, la commission repositionne cette rencontre de brassage de coupe au **mercredi 15 février à 15h00.**

1.2. Championnats phase printemps.

Championnats U18

- ✓ Suite à une inversion (entre CS Corbigny et FC Nevers Banlay) publiée sur notre procès-verbal n° 20 du 2 février, la composition des groupes U18 est corrigée comme suit :

D1 Poule unique – 6 équipes, matches « aller/retour » 10 dates.

- FC Nevers Banlay 1 - FC Nevers 1 - US Cosne 2 - SNID 2 - E- Guérigny-Urzy/La Charité 1 - E-La Machine/St Benin 1.
- Dates 25 février / 4-11-25 mars / 1-22 avril / 6-13-27 mai / 10 juin.

D2 Poule unique – 5 équipes avec 1 exempt, matches « aller/retour » 10 dates.

- CS Corbigny 1 - US St Pierre 1 - E-Marzy/Afgp 58/RC Nevers-Challuy-Sermoise 1 - ESN 58 1 - E-Alligny-St Amand/Clamecy/Donzy 1 / Exempt.
- Dates 25 février / 4-11-25 mars / 1-22 avril / 6-13-27 mai / 10 juin.

2 – FOOT A 8

2.1. Plateaux « Festival U13 » repositionnés.

La commission repositionne les plateaux « Festival U13 » non joués du 21 janvier au 18 février.

- **Pour rappel :**

Sur le site de FC Nevers avec UF La Machine, ASA Vauzelles, SNID 4 F.

Sur le site de RC Nevers-Challuy-Sermoise avec l'AFGP 58. 3, AS Charrin 2 F, SNID 3.

Sur le site de l'AS St Benin avec l'AS Guérigny-Urzy, FC Château-Chinon-Arleuf, CS Corbigny 2 F.

3 – RESULTATS FINALES FUTSAL

U18

1^{er} : FC NEVERS BANLAY

2^{ème} : FC NEVERS

3^{ème} : AFGP 58

U15

1^{er} : CS CORBIGNY

2^{ème} : E. LA MACHINE

3^{ème} : FC NEVERS

U13

1^{er} : SNID

2^{ème} : AFGP 58

3^{ème} : US COSNE

U11

1^{er} : RC NEVERS CHALLUY SERMOISE

2^{ème} : US COSNE

3^{ème} : US COULANGES

4 – DIVERS

RAPPEL : date limite engagements équipes Foot Animation phase Printemps le 11 février 2023.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.